

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin d'autoriser la construction de logements à prix modiques aux personnes vivant avec un handicap physique ou une déficience intellectuelle ou aux personnes en légère perte d'autonomie, sur le lot 6 574 971 du cadastre du Québec, sis au 110-112, rue de la Grande-Ourse, district Sacré-Cœur.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 21 août 2023**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Une carte de la zone visée par le PPCMOI est illustrée au croquis ci-joint.
5. Le projet de résolution faisant l'objet du présent avis et le croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

FAIT À RIMOUSKI, CE 19^E JOUR DE JUILLET 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Han-Logement
Zone H-1228
District Sacré-Coeur

- Type de Zonage**
- A: Agricole
 - AN: Aire naturelle
 - C: Commercial
 - F: Forestier
 - H: Habitation
 - I: Industriel
 - P: Communautaire et utilité publique
 - R: Récréatif



- Légende**
- PPCMOI
 - Zone concernée
 - Limite de zonage
 - Limite cadastrale